



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués de l'Union Suisse des Artistes Musiciens du 13 mai 2024, 13h30, à Bâle

Allocution de bienvenue :

Muriel Noble, Davide Jäger, resp. co-présidente et co-président de l'USDAM
Markus Forrer, USDAM section Bâle
Franziskus Theurillat, directeur général de l'Orchestre symphonique de Bâle

Ordre du jour :

- 1. Election de deux scrutateurs /scrutatrices**
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des déléguées du 15.6.2023**
- 3. Approbation des rapports d'activité**
- 4. Rapports des comptes USDAM**
Commentaire sur les comptes annuels 2023 de la caisse centrale
Comptes annuels 2023 caisse centrale
Comptes annuels 2023 caisse de décès
Comptes annuels 2023 fonds de solidarité
Rapport des vérificateurs 2023

Rapport des comptes Fondation USDAM (pour information)
Comptes annuels 2023
Rapport des vérificateurs 2023
- 5. Rapport de la commission de gestion**
- 6. Décharge accordée au comité central et au secrétaire central**
- 7. Élections de renouvellement**
a) Élections
b) Nominations
- 8. Budget 2024**
Commentaire sur le budget 2024 de la caisse centrale
Budget 2024 caisse centrale
- 9. Proposition du comité central**

Révision principe

10. Compte-rendu de la conférence des présidents

11. Divers

Participants à l'Assemblée des délégués 2024

Délégués des sections

Bâle : Markus Forrer
Berne : Sebastian Schindler
Bienne : Sophie Laville, Markus Niederhauser
Fribourg : Valentine Collet
Genève : Jean-Marc Binet, Nicolas Curti, Vincent Godel, Inès Ladewig
Lucerne : Dominic Wunderli, Elia Bolliger
St-Gall : Armen Ghazaryan, Maximilian Näscher, Stefanie Sampaio de Medeiros
Winterthour : Kenneth Henderson, Franziska van Ooyen
Zurich : Gabriella Carli, Jana Karsko, Michael Reid, Michael Salm, Ulrike Schumann-Gloster, Philipp Wollheim, Birgit Thorgerd Müller (dès 14h30)

Comité central :

Davide Jäger (co-président central), Muriel Noble (co-présidente centrale), Markus Forrer, Sebastian Schindler, Catherine Suter, Matthias Walpen, Kaspar Zimmermann

Secrétariat central :

Beat Santschi (secrétaire central), Jessica Frossard (secrétaire syndicale), Patricia Bühler (assistante au secrétariat central), Daniel Lienhard (rédacteur RMS), Laurent Mettraux (rédacteur RMS), Bettina Hanstein (interprète)

Invités :

Michael Kaufmann (président de Sonart), Toni Krein (président orchester.ch), Alexander Ponet (directeur, orchester.ch), Marianne Sonder (service juridique de l'USDAM), Paola de Luca (co-présidente SSPM), Ines Hübner (commission de gestion), Alain Pasquier (ancien co-président central de l'USDAM), Bernhard Röthlisberger (commission de gestion), Sandra Tinner (directrice CSM), Wolfgang Böhler (président SwissMedMusica), David Schneebeili (ancien co-président central de l'USDAM)

Sont excusés pour cette séance :

Délégués des sections :

Bâle : Megan McBride

Comité central :

Luca Borioli, Christian Vasile

Allocution de bienvenue

C'est avec un cor des Alpes et du yodel que la secrétaire syndicale *Jessica Frossard* a ouvert l'AD dans la salle de répétition de l'Orchestre symphonique de Bâle. Le co-président *Davide Jäger* a ensuite souhaité la bienvenue aux délégués et aux représentants d'importantes organisations musicales de Suisse qui étaient invités. Il a fait remarquer que l'USDAM fête cette année ses 110 ans, durant lesquels elle a rendu meilleure et plus sûre la vie des musiciennes et musiciens. La co-présidente centrale *Muriel Noble* a souhaité à l'Union de continuer à garder son enthousiasme, son courage et sa patience. C'est par petits pas qu'elle peut avancer. Dans son allocution de bienvenue, le membre du Comité central *Markus Forrer*, de la section de Bâle, a mentionné à quel point le nombre d'orchestres et de concerts dans tous les styles de musique, de la musique ancienne à la musique contemporaine, se trouvant dans cette ville est incroyable ; à cela s'ajoute une importante haute école de musique qui « produit » continuellement de jeunes musicien(ne)s de talent. Il trouve que cela représente beaucoup de musique pour une ville de taille moyenne d'un peu plus de 170'000 habitants. Avec autant de lumière, il y a aussi de l'ombre : une initiative pour plus de diversité musicale, qui a réussi à recueillir sans peine les 3000 signatures nécessaires, demande qu'à l'avenir la scène musicale libre, non institutionnelle, soit subventionnée dans le canton de Bâle-Ville par au minimum un tiers du budget musical annuel. Les initiants critiquent le fait que 90% du financement public irait aux orchestres et institutions du classique (y compris musique ancienne et contemporaine) et qu'un certain type de musique serait soutenu de manière unilatérale avec l'argent des contribuables. D'après leur opinion, le vaste choix proposé à Bâle, qui outre le classique comprend également le blues, l'électro, le hip-hop, le jazz, la pop, le rock, le metal, la World Music, la dance et beaucoup d'autres, n'est possible que grâce aux musiciens indépendants.

Franziskus Theurillat, le directeur général de l'Orchestre symphonique de Bâle et co-président de l'association Réseau politique culturelle Bâle, a expliqué aux délégués son point de vue sur l'initiative : elle offrirait certes de grandes opportunités et les initiateurs obtiendraient une certaine compréhension à l'égard de leurs préoccupations, mais les institutions existantes risqueraient de subir des coupes massives et leur survie serait même compromise. Le Conseil d'état ainsi que les commissions de la formation et de la culture se sont prononcés contre cette initiative. L'association Réseau politique culturelle Bâle, dont près de vingt institutions culturelles bâloises sont membres, exige maintenant que soit présenté un contreprojet à l'initiative, dans lequel serait proposée une mise en œuvre par le biais d'une augmentation du budget, incluant un soutien financier supplémentaire des programmes, lieux de concerts et structures pour les institutions qui hébergent et promeuvent la scène indépendante. Theurillat indiqua que le canton de Bâle-Ville avait généré des excédents considérables ces dernières années et qu'il pourrait facilement se permettre des dépenses supplémentaires d'environ 8,1 millions de francs pour la culture.

Davide Jäger prie les participants de respecter une minute de silence en hommage aux membres décédés.

1. Désignation de deux scrutateurs

Sophie Laville et Elia Bolliger sont désignés comme scrutateurs à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 15 juin 2023

Par erreur, Armen Ghazaryan n'a pas été répertorié parmi les délégués.

Point 9, deuxième alinéa : il ne s'agit pas de l'OCR, mais de l'OSR.

Point 8 / Information sur la requête du CC à l'intention de l'AD 2022 concernant la facturation : Catherine Suter enverra une reformulation pour le procès-verbal en français au Secrétaire central Beat Santschi.

Le procès-verbal est adopté en tenant compte des amendements ci-dessus.

Le co-président central Davide Jäger remercie les rédactrices du procès-verbal.

3. Approbation des rapports d'activité

Rapport du comité central et du secrétariat central

Une question : à la page 18 de la documentation, il est mentionné *la ligne louée* (une étrange traduction en français pour *Standleitung*). De quoi s'agit-il exactement ? Beat Santschi répond qu'il s'agit d'un espace d'échanges avec la SRF qui a lieu régulièrement.

La question est posée de savoir quelle est la procédure exacte pour demander une protection juridique, et qui y a droit.

Beat Santschi : il existe un règlement qui décrit la procédure exacte à ce sujet. Celui-ci se trouve en annexe des statuts. Dans un premier temps, c'est le secrétariat central qui est contacté par le membre, car c'est au SC que les cas sont triés. Une décision est ensuite prise quant à la façon et la manière dont l'aide peut être fournie. Une analyse indique si un avocat est nécessaire, ce qui n'est pas le cas dans de très nombreuses affaires. Si cela devait cependant être le cas, le Comité central décide de la suite de la procédure et du plafond des coûts. Ce qui ne doit pas être fait, c'est qu'un membre engage un avocat de manière indépendante, sans prendre contact préalablement et sans décision de la part du Comité central. Dans un tel cas, les frais d'avocat ne peuvent pas être pris en charge par l'USDAM. Il est important de savoir qu'il n'y a aucune garantie pour la reprise des frais d'avocats. Cette décision, ainsi que le montant des frais couverts, relève de la compétence du Comité central. Par principe, on ne devrait pas hésiter à faire une demande et à s'adresser au secrétariat central. Ces dernières années, il y a eu plus de demandes en provenance de Suisse alémanique, moins de Suisse romande. Peut-être que de nombreux membres n'ont pas été informés de la possibilité d'une protection juridique. Celle-ci concerne exclusivement les cas liés au travail et non les incidents qui ont lieu dans la sphère privée.

Davide Jäger : Il existe également la possibilité de traiter des urgences, car le secrétaire central peut choisir librement jusqu'à un certain montant. De même, il existe aussi la possibilité que dans les cas urgents, le Comité central puisse décider relativement rapidement par voie circulaire des cas et des prises en charge des coûts.

Décision : Le rapport du secrétariat central est approuvé à l'unanimité, avec des remerciements.

Rapport sur la Fondation USDAM pour la promotion et le soutien des musiciens professionnels

Aucune remarque ni aucune question sur le rapport. L'Assemblée prend acte du rapport.

4. Tenue des comptes de l'USDAM

Comptes annuels de la caisse centrale 2023

La documentation fournie contient un commentaire sur les comptes annuels 2023 qui explique les écarts importants par rapport au budget.

La question est posée de savoir comment les immobilisations comptables sont gérées, c'est-à-dire quelle est la stratégie d'investissement ?

Beat Santschi : L'USDAM a un mandat de gestion d'actifs avec la banque cantonale de Bâle, qui a repris la Banque Cler. Sont compris le fonds de solidarité, la caisse centrale et la fondation, et auparavant encore la caisse de décès, qui apparaît pour la dernière fois cette année. Ce sont toutes des immobilisations à long terme ; actuellement il existe essentiellement deux fonds FAA différents en dollars US et en francs suisses. Durant l'avant-dernière année, durant laquelle le marché boursier était faible, il y a eu une perte, maintenant les cours remontent à nouveau.

A la page 23 (documentation en français), le bilan du poste des « Débiteurs autres » est élevé. De quoi s'agit-il ? Beat Santschi : il s'agit ici de la deuxième tranche du soutien financier KUOR de l'OFC pour l'année 2023, qui pour des raisons inconnues n'a été versée qu'en 2024 seulement et qui a conséquemment dû être enregistrée comme débiteur.

Aucune autre question. Les comptes 2023 de la caisse centrale sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels caisse de décès 2023

Aucune question ni remarque. Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels fonds de solidarité 2023

Aucune question ni remarque sur le fonds de solidarité. Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs 2023

Aucune question ; l'Assemblée prend acte du rapport.

Tenue des comptes de la Fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2023 et rapport de révision 2023

Pas de questions sur la tenue des comptes de la Fondation USDAM ; il est pris acte de la tenue des comptes de la fondation et du rapport de révision.

Le secrétaire central ajoute que la fondation se trouve à nouveau dans une tendance haussière. La fondation avait enregistré en 2022 une perte de plus de CHF 200'000.- et elle a maintenant un bénéfice pour l'année 2023. Une partie de celui-ci est constituée par la caisse de décès, qui a été transférée à la fondation, une autre partie est due aux plus-values boursières.

5. Rapport de la commission de gestion

Le co-président central Davide Jäger remercie les membres de la CdG, Ines Hübner et Bernhard Röthlisberger, pour leur grand engagement et souligne l'importance de cet organe de contrôle pour un syndicat.

Davide Jäger remercie en particulier cordialement Bernhard Röthlisberger pour son travail au fil des années, puisqu'il ne se représente pas pour une réélection à la CdG ; il remercie également François Dinkel. Il présente un cadeau de départ à Bernhard Röthlisberger. Les délégués remercient cordialement Bernhard Röthlisberger en applaudissant chaleureusement son travail bénévole.

Il n'y a aucune autre question sur le rapport.

6. Décharge au comité central et au secrétaire central

Davide Jäger passe la parole à Bernhard Röthlisberger pour la décharge. La décharge est accordée à l'unanimité au Comité central et au secrétaire central Beat Santschi. Au nom du Comité central et du secrétaire central, le co-président central Davide Jäger remercie les délégués pour la confiance qu'ils leur ont accordés.

7. Elections de renouvellement

A Elections (chaque fois pour deux ans selon l'art.15 al. 1 lettre f des statuts)

1. Secrétaire et caissier central

Beat Santschi est réélu à l'unanimité en tant que secrétaire et caissier central.

2. Comité central

Luca Borioli et Catherine Suter Gerhard se retirent du Comité central, ce qui fait que deux postes sont vacants.

Muriel Noble fait de chaleureux adieux à Catherine Suter Gerhard, qui remercie pour le temps passé au sein du CC.

Davide Jäger prend congé de Luca Borioli, membre du CC durant de nombreuses années, qui ne peut malheureusement pas être présent cet après-midi. S'ensuivent de chaleureux applaudissements en l'honneur des deux anciens membres du Comité central.

Lors d'un premier vote, les membres actuels du Comité central sont réélus in globo à l'unanimité.

Birgit Thorgerd-Müller, membre indépendante de la section de Zurich, se présente brièvement en tant que nouvelle candidate et est élue également à l'unanimité.

Il est demandé s'il y a une candidature spontanée pour le Comité central, si possible quelqu'un provenant d'une section qui n'est pas encore représentée.

En raison de la démission à court terme de Catherine Suter, qui se met à disposition pour une élection à la présidence de la section vaudoise, le Comité central n'a pas pu informer les sections à l'avance. Celles-ci sont désormais appelées à rechercher activement une candidate appropriée ou un candidat approprié en vue de l'AD 2025.

Selon les statuts, le Comité central se compose de la présidence et de cinq à sept autres membres.

Le Comité central se compose dès à présent des membres suivants :

Markus Forrer (ancien)

Davide Jäger (ancien)

Muriel Noble (ancienne)

Sebastian Schindler (ancien)

Birgit Thorgerd Müller (nouvelle)

Cristian Vasile (ancien)

Matthias Walpen (ancien)

Kaspar Zimmermann (ancien)

3. Présidence centrale

Davide Jäger, co-président

Muriel Noble, co-présidente

La co-présidence centrale est réélue à l'unanimité.

4. Organe de révision

Nicon Treuhand AG est réélu à l'unanimité.

5. Commission de gestion (CG)

Sont élus à l'unanimité :

Ines Hübner (ancienne)

Maximilian Näscher (nouveau)

Stefanie de Medeiros (suppléante, nouvelle)

6. Délégué au Conseil suisse de la musique

Beat Santschi est réélu à l'unanimité.

7. Représentant au Conseil de la fondation SON

Sebastian Schindler est élu à l'unanimité.

8. Représentant dans Swissmedmusica (SMM)

Dirk Hagemann est réélu à l'unanimité.

9. Représentant au comité directeur de l'USS *(Election par l'AD de l'USDAM, ratification par le congrès de l'USS, ad personam)*

Sont élus à l'unanimité :

Beat Santschi (ancien)

Muriel Noble (suppléante) (nouvelle)

10. Représentante à la commission féministe de l'USS

Sont élus à l'unanimité :

Muriel Noble (nouvelle)

Elisabeth Göring (suppléante) (nouvelle)

B Nominations dans les instances d'organisations dont l'USDAM est membre à désigner pour l'année électorale 2024/25

11. Représentants au comité directeur de la SIG *(Nomination par l'AG de la SIG du 20 juin 2024, ad personam, pour 2 ans)*

Andreas Laake (ancien)

Sophie Laville (ancienne)

Mirjam Sahli (ancienne)

Beat Santschi, Vice-président (ancien)

Sebastian Schindler (ancien)

Verena Schweizer (ancienne)

Catherine Suter (ancienne)

Toutes les candidates et tous les candidats sont nommés en bloc à l'unanimité.

12. Représentant au comité directeur de la FIM *(nomination par le congrès de la FIM en avril 2025, pour 4 ans, ad personam)*

Beat Santschi (vice-président) est à nouveau nommé à l'unanimité.

Pour information :

13. Représentant au comité directeur du CSM *(nomination par l'AD du CSM de 2021, pour 4 ans, ad personam)*

David Schneebeili

14. Délégués au sein de Swissperform *(aucune représentation de l'Union, élection en 2021, pour 4 ans)*

Andreas Laake

Micha Rothenberger

Catherine Suter Gerhard

Lors de l'AD 25, il devrait y avoir une élection partielle pour Andreas Laake et Micha Rothenberger, tous deux retraités.

A la suggestion d'Alain Pasquier, à la rencontre annuelle des syndicats de D, A et CH, le thème d'un représentant de l'USDAM au conseil consultatif du réseau devrait être abordé, selon Davide Jäger.

8. Budget 2024

Un commentaire sur le budget 2024 a été fourni.

Pas de questions ni de remarques de la part de l'Assemblée sur le budget de la caisse centrale. Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité.

9. Requêtes du Comité central

Révision du principe

Le principe de l'USDAM devient obsolète. C'est la raison pour laquelle, à l'automne 2023, le Comité central a chargé un groupe de travail de le réviser. Le résultat est maintenant disponible. Le Comité central propose à l'Assemblée des délégués d'adopter le nouveau principe.

Question : dans quelle mesure la question du travail de la musicienne pendant la grossesse est-elle incluse ? Cela pourrait peut-être faire partie du principe. Il a été mentionné que cette thématique serait davantage développée. Davide Jäger : nous prenons position à ce sujet sous le point 3, « Que faisons-nous ? / Statut de la profession / Promotion des mesures de protection de la santé au travail ». La problématique de l'allaitement, de la grossesse et de la protection de la maternité n'est pas explicitement mentionnée ici, mais appartient à ce point. Ce sujet est l'une de nos tâches pour la prochaine législature, à savoir le développement d'un concept global pour toutes les musiciennes (pas seulement les musiciennes d'orchestre) que nous représentons. Il y a une représentante de la section de Zurich qui est très engagée sur ce sujet et est intéressée à collaborer. Nous allons concrétiser cela dans le courant des prochains mois. Mais il est vrai que nous n'avons pas explicitement mentionné cette thématique dans le principe, mais nous pouvons assurer que c'est important pour nous.

Décision : La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Retour d'information sur la Conférence des présidents

La co-présidente Muriel Noble salue cordialement les délégués et les informe au sujet de la Conférence des présidents, qui a eu lieu le matin et qui a été très productive. Il a été décidé d'introduire également ici, adapté à la situation en Suisse, le feu de signalisation tarifaire, qui vise à lutter contre le dumping salarial et qui est déjà utilisé avec succès en Allemagne par Unisono (<https://uni-sono.org/aushilfenampel/>). Ce projet va maintenant être mis en œuvre par l'USDAM. Dans une première étape, le concept sera développé au sein du CC et il sera ensuite à nouveau présenté aux président(e)s des sections, avant qu'il soit publié sur le site Web, par les canaux des médias sociaux et dans la RMS. Il y aura, comme à un feu de signalisation, les couleurs verte, orange et rouge, et les orchestres seront répertoriés sur une carte avec la couleur correspondante. Une distinction sera faite entre les orchestres avec CCT et ceux qui n'en ont pas. Par exemple pour le vert, toutes les indemnités doivent être payées selon le contrat tarifaire par les orchestres avec CCT. Ce feu de signalisation tarifaire est un pas dans la bonne direction, pour faire avancer le sujet de la rémunération selon le contrat tarifaire.

11. Divers

Vincent Godel : il y a des problèmes avec la différenciation entre supplémentaires accrédités et non accrédités. Qu'est-ce que cela signifie exactement et comment est-ce appliqué ? Le terme est défini de manière vague.

Muriel Noble donne la parole à Toni Krein, de Orchester.ch : Nous travaillons depuis un certain temps à la formation d'un groupe de travail et à la révision du contrat tarifaire actuel,

que nous négocierons ensuite à nouveau avec l'USDAM. Nous souhaitons parvenir à une simplification.

Beat Santschi : A l'opéra par exemple, il existe une réglementation à ce sujet, mais elle n'est pas respectée. D'autres maisons n'ont aucun règlement. La définition de ce terme n'est pas claire et son impact concerne les indemnités de déplacement et le remboursement des frais.

Kaspar Zimmermann : le processus d'accréditation est l'affaire des orchestres et est en conséquence différencié. Les musiciennes et musiciens accrédités se trouvent en haut de la liste. En ce qui concerne les indemnités de déplacement, il existe une réglementation selon le rayon local (dispositions spécifiques dans un rayon de 35 km), cela n'a cependant pas directement à voir avec le contrat tarifaire. Une accréditation ne devrait jamais supplanter le contrat tarifaire.

Davide Jäger : D'un point de vue historique, l'idée qui se trouvait derrière l'accréditation était qu'il y avait dans l'orchestre des supplémentaires, qui étaient sollicités en premier et donc susceptibles de jouer souvent dans l'orchestre. Donc une situation qu'on peut appeler gagnante-gagnante : la musicienne ou le musicien n'est pas employé de façon permanente, mais a toutefois un nombre fixe de services par année dans l'orchestre, acceptant en échange une petite perte dans les indemnités. Mais cela ne voulait pas signifier qu'un supplémentaire tout à fait normal, qui joue par exemple une fois par année dans l'orchestre, n'est pas remboursé sur ses dépenses au motif qu'il serait désormais accrédité. Il ne s'agit pas ici d'une accréditation. Une accréditation devrait clairement profiter aux deux, à l'orchestre et au supplémentaire. Cet abus doit être réglé par les orchestres à l'interne.

Markus Forrer : Cette question devrait être enfin abordée de manière intensive. En soi, il s'agit d'une situation difficile, qu'une musicienne ou un musicien soit moins payé sans prendre en compte le fait qu'elle ou il joue régulièrement dans l'orchestre.

Beat Santschi : Il y a une espèce de définition au sujet de l'accréditation dans le contrat tarifaire. La condition en est qu'il doit s'agir de musiciennes et musiciens indépendants à temps partiel, et non des employés à temps complet d'un orchestre – ceux-ci ne peuvent pas être des supplémentaires accrédités.

Catherine Suter : Une simplification serait bienvenue, beaucoup de choses sont trop incertaines et non réglementées concernant les supplémentaires. Il devrait toujours y avoir un contrat.

Davide Jäger : Il serait important que l'USDAM, en tant que syndicat, émette des lignes directrices sur ce sujet et éventuellement définisse ce qu'est un supplémentaire à ses yeux.

Le secrétaire central signale que l'USDAM sera l'hôte du congrès de la FIM, qui se déroulera l'an prochain à Genève.

Davide Jäger remercie Muriel Noble et les membres du Comité central pour leur collaboration, toute l'équipe du secrétariat central, Jessica Frossard pour son introduction musicale, tous les délégués, Bettina Hanstein (traductrice simultanée) et les invités, et clôt l'AD24 sous des applaudissements nourris.

Fin : 15h20

Pour le procès-verbal :

Beat Santschi
Secrétaire central

Patricia Bühler
Administration



Publication :

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. L'édition de septembre 2024 de la Revue Musicale Suisse signalera ces options.

Recours :

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2024 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).